

# Sièges d'enfants d'occasion

Un siège pour enfant du marché aux puces – un bon filon? Attention!!! Lors d'un contrôle au hasard, le vieux siège homologué selon ECE-R 44.02 s'est révélé être un piège mortel. Le guidage de la ceinture s'est rompu, le siège et le mannequin ont été catapultés contre le siège avant. Les sièges avec les numéros de série 44.02 ou 01 sont vieux d'au moins 13 ans et présentent souvent des traces d'usure qui peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en cas de choc. Le TCS recommande de n'utiliser que des sièges d'enfants homologués selon le règlement ECE-R 44.03 ou 44.04. Avant de vous décider à acheter, il vaut la peine d'examiner minutieusement le siège!

Durant les quarante années de tests de sièges d'enfants sur la sécurité et la facilité d'utilisation, le TCS a remarqué combien les produits étaient constamment et rapidement améliorés et perfectionnés. Raison de plus de ne plus utiliser de vieux sièges, car ceux-ci ne satisfont plus à la dernière technique.

En Allemagne et en Autriche, il est interdit depuis avril 2008 d'utiliser des sièges d'enfants avec homologation 44.01 et 44.02. Cette interdiction s'applique à toute personne se trouvant dans ces pays. En Suisse, il est autorisé d'utiliser tous les sièges homologués ECE, règlement qui existe depuis 1981.



Coque intérieure cassée d'un siège d'enfant (déhoussé).

Sur la photo ci-dessus, on voit ce qui se cache après le déhoussage: la coque intérieure est défectueuse. Cette coque doit pouvoir, en cas d'accident, absorber l'onde de choc.

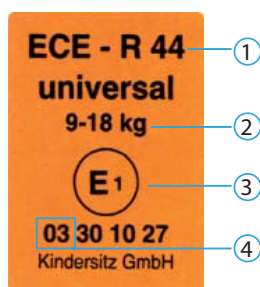
La photo ci-dessous montre la coque extérieure avec une trace blanchâtre de cassure. Ces deux sièges ne doivent pas, indépendamment de leur âge, être réutilisés!



Trace blanchâtre de cassure sur la coque extérieure du siège.

Observer les points suivants avant d'utiliser un siège d'occasion:

- Vérifier les accessoires au moyen des instructions de montage.
- Vérifier que la ceinture, les sangles et les guidages de la ceinture ne comportent pas de pièces endommagées ou fissurées.
- Contrôler si les verrous, serrures, réglages de ceinture et les dispositifs d'arrêt pour position couchée fonctionnent.
- Examiner le siège en matière de cassures, pliures. Oter la housse pour contrôler si des pièces sont desserrées.
- Utiliser uniquement des sièges munis de la vignette orange selon le règlement ECE-R 44.03 ou 44.04 (p. ex. 03 30 10 27). 01 ou 02 = vieux sièges.
- Après un accident, ne plus utiliser le siège d'enfant.



- 1 ECE-R 44 = indication pas obligatoire
- 2 Poids corporel autorisé
- 3 Estampille de contrôle: E1 = Allemagne, E2 = France, E3 = Italie, E4 = Pays-Bas, etc.
- 4 Numéro de série commençant par 03 ou 04 = siège actuel, par 01 ou 02 = vieux siège

Les sièges d'enfants d'occasion peuvent être contrôlés dans les magasins spécialisés. Ce test de sécurité est gratuit pour les membres du TCS dans les magasins Baby-Rose (voir [www.baby-rose.ch](http://www.baby-rose.ch)). Ces derniers ont à leur disposition une check-liste spécialement élaborée par le TCS. Pour des raisons de sécurité, le TCS recommande de ne plus utiliser les sièges homologués selon le règlement ECE-R 44.02 ou 44.01.

## Principales modifications du règlement 44.03 par rapport au 44.02

- Introduction du groupe O+ pour les enfants de moins de 13 kg (auparavant de 0 à 10 kg).
- Guidage de la ceinture marqué en bleu pour l'endroit, en rouge pour l'envers.
- Introduction de la ceinture harnais à 5 points.
- Verrous de ceinture dont l'ouverture demande beaucoup plus de force.
- Rembourrages additionnels pour la tête et le dos.
- Autocollant d'avertissement airbag pour les systèmes dirigés dos à la route.

## Conseils d'achat

» Choisir le siège en fonction du poids de l'enfant. Ne sélectionner que les sièges qui ont obtenu de bons résultats au test TCS (voir [www.infotechtcs.ch](http://www.infotechtcs.ch) ou la brochure «Sièges d'enfants» disponible à toutes les agences TCS ou au bpa à Berne).

» Si le véhicule est doté de fixations Isofix, inclure également des sièges Isofix dans la sélection.

» N'acheter que des sièges munis de la vignette orange selon le règlement ECE-R 44.03 ou 44.04 (p. ex. 04 30 10 27).

» Effectuer un essai de montage du siège dans son propre véhicule. Contrôler que la longueur de la ceinture est suffisante, que sa géométrie joue et que le siège ne bouge pas. Il doit pouvoir être fixé solidement et ne doit ni se renverser, ni glisser.

» Vérifier que l'installation et l'arrimage de l'enfant ainsi que l'utilisation du dispositif de réglage sont possibles sans problème.

» Une housse que l'on peut facilement ôter facilite le nettoyage.

La brochure du TCS «Sièges d'enfants» disponible à toutes les agences TCS ou au bpa à Berne vous fournira encore plus de précieux conseils et d'informations.